

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2016)
Heft: 81

Artikel: Faut-il freiner Airbnb?
Autor: M.T. / Sommaruga, Carlo / Sauhovic, Jasmina
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830634>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il freiner Airbnb ?

Airbnb est un site de locations de logements entre particuliers.
Berlin les interdit désormais, à moins de ne sous-louer qu'une seule pièce.
Faut-il faire de même en Suisse ?

« Il faut une
régulation pour
éviter les abus »

CARLO SOMMARUGA,
CONSEILLER NATIONAL ET
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ASSOCIATION SUISSE DES
LOCATAIRES (ASLOCA)



« Limiter ce
marché ? Une
aberration
totale ! »

JASMINA SALIHVIC,
FONDATRICE DE LA SOCIÉTÉ
« CHAMBRE D'AMIS »



Airbnb contribue-t-il à la pénurie de logements ?

Les plateformes de locations comme Airbnb répondent à une demande touristique ou à un public qui vient assister à des manifestations de tout genre. Des appartements sont dès lors extraits du marché local et réaffectés à une population essentiellement pour des loisirs. Ce qui est très problématique, car, le plus souvent, ces logements sont affectés à cet usage dans des centres urbains ou d'autres régions attractives, justement là où il y a déjà une pénurie de logements.

Berlin a donc eu raison d'agir ?

Dans plusieurs villes, dont Berlin, les autorités ont été amenées à intervenir pour répondre à ce problème. Je les comprends. A Genève, si 500 appartements sont entièrement loués via Airbnb, pour compenser, il faudrait construire dix nouveaux immeubles avec cinq appartements sur dix étages. Qui doit payer cet effort ?

Et qui dit pénurie de logements dit hausse des loyers ?

Oui. Avec Airbnb, il y a moins d'appartements sur le marché, donc un marché plus tendu et, par conséquent, une augmentation du prix des loyers. Par exemple, en vieille ville de Genève, deux immeubles sont totalement mis à disposition pour Airbnb ! C'est aux autorités d'agir. L'Etat se doit d'intervenir.

Faut-il dès lors interdire Airbnb ?

Je suis contre une interdiction, mais pour une régulation, afin d'éviter les abus. Si la location de l'appartement en entier se limite aux vacances, soit quatre à cinq semaines par année, c'est admissible, j'y suis favorable. Mais cela doit être limité. Ceux qui pratiquent Airbnb devraient s'annoncer pour permettre un contrôle.

Berlin interdit aux locataires inscrits sur Airbnb de sous-louer leur logement à moins de se limiter à une seule pièce. Qu'en penser ?

C'est une aberration totale. C'est impossible de vérifier si la location concerne une seule chambre ou l'appartement entier. Une telle restriction pousse les gens à trouver des moyens pour contourner la loi. C'est une régression sociale et économique.

Mais un moyen de lutter contre la pénurie de logements ?

Ça n'a aucun impact. Les appartements sur Airbnb sont souvent habités et libres quelques semaines par année, durant les vacances. Ou mis à disposition par des gens qui partent plus longtemps, mais qui veulent garder leur bail. Ceux qui sous-louent leur appartement meublé en entier ne le font généralement que temporairement. Car la responsabilité se révèle souvent trop importante. C'est un métier !

La plateforme Airbnb contribue-t-elle à une hausse des loyers ?

Non, c'est un autre système d'indexation, les prix fixés sur Airbnb n'ont aucune influence. Un propriétaire qui cherche à louer un appartement va étudier les prix de logements similaires. Ceux loués par Airbnb n'ont pas les mêmes critères. Ils ne peuvent être mis en parallèle. C'est incomparable.

Quid de la concurrence déloyale avec les hôtels suisses ?

Il s'agit de nouveau de deux produits qui se concurrencent sur le marché, mais qui sont totalement différents. Airbnb répond clairement à une demande. Si les hôtels peinent à avoir des clients, ils devraient plutôt réfléchir à la véritable raison de ce manque d'influence.

M.T.